Mieux vivre la maladie

Autor(en): **M.D.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Générations plus : bien vivre son âge**

Band (Jahr): **- (2015)**

Heft 73

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-831159

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Mieux vivre la maladie

Les applications thérapeutiques du cannabis s'affranchissent peu à peu de l'interdit qui frappe la consommation dite récréative de la plante.

Dans le canton de Vaud, l'Etablissement médico-social de Primeroche à Prilly et le Service universitaire de psychiatrie de l'âge avancé à Lausanne entendent mieux connaître les effets du cannabis sur les patients atteints d'alzheimer. Les deux institutions se préparent à tester le spray buccal Sativex®. Il s'agit de vérifier si le produit favorise l'appétit et le sommeil, explique Christian Weiler, directeur de la fondation. Quinze à vingt volontaires, pensionnaires de Primeroche, participeront à l'expérience à partir du printemps 2016. Avant, il faudra toutefois obtenir l'aval de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), car le spray, autorisé en Suisse depuis 2013 pour la sclérose en plaques notamment, ne l'est pas pour l'alzheimer.

ISRAËL PLUS RADICAL

L'initiative, originale, n'est pas aussi radicale que celle d'un home en Israël qui administre à ses hôtes du cannabis une fois par jour, histoire de soulager les raideurs et de faciliter l'alimentation des pensionnaires.

Mais l'étude vaudoise va dans le même sens. Les dérivés thérapeutiques du cannabis pourraient contribuer à lutter contre les maladies liées à l'âge et les cancers, note Barbara Broers, médecin responsable de l'Unité des dépendances des Hôpitaux universitaires de Genève.

On sait déjà que la marijuana peut soulager des douleurs chroniques, des spasmes causés par la sclérose en plaques, des nausées provoquées par les chimiothérapies. Le cannabis peut aussi contribuer à lutter contre la perte de poids chez les sidéens, les troubles du sommeil ou le syndrome de Gilles de la Tourette, fait de tics moteurs et vocaux. Malgré ces avancées, l'interdiction du cannabis dans notre pays à partir des années 1950 pèse toujours lourdement sur l'usage médical de la plante, qui remonte à la nuit des temps. La diatribe récurrente sur la légalisation de cette drogue trouble le débat et ralentit son essor thérapeutique.

Un vote populaire en 2008 a toutefois assoupli le cadre légal. La révision de la Loi fédérale sur les stupéfiants, adoptée cette année-là, admet l'utilisation contrôlée et limitée du cannabis dans un but thérapeutique. Lors du même scrutin, les votants avaient rejeté en revanche la tentative de dépénaliser la marijuana.

Depuis 2001, la Confédération autorise ainsi le cannabis à des fins thérapeutiques après examen de la demande par l'OFSP. Jusque-là, seules les préparations d'origine synthétique étaient tolérées.

Du coup, le nombre de patients qui se tournent vers le cannabis s'accroît. L'OFSP en comptabilise déjà un millier pour l'année en cours. Quant aux médecins ils sont quelques centaines à le prescrire.

UN MARCHÉ TROP MODESTE?

Malgré l'ouverture, l'accès à ces médicaments reste problématique. La modestie du marché entrave la baisse des prix. Le remboursement des caisses maladie est aléatoire. Teintures, solutions en gouttes, spray oral coûtent des centaines de francs par mois. Pour contourner la difficulté, d'aucuns finissent par s'approvisionner sur le marché illégal. Pourtant les choses bougent à Berne. Les Chambres fédérales ont adopté une motion en juin et en septembre dernier qui demande une étude destinée à mieux comprendre les vertus médicales du cannabis. La même motion prône la prise en charge des médicaments à base de chanvre par l'assurance maladie de base. Le gouvernement, de son côté, a appelé l'industrie pharmaceutique à mener des recherches scientifiques.

BIENTÔT REMBOURSÉ PAR L'ASSURANCE DE BASE?

Entre-temps, au début de l'été de cette année, l'OFSP a reconnu les «effets positifs de l'utilisation médicale du cannabis. Une étude de 6000 cas et de 79 essais cliniques a permis d'établir que les préparations à base de chanvre peuvent soulager certains malades.

« Le chanvre ne soigne pas, il permet surtout de mieux vivre la maladie »

Dr CLAUDE VANEY

A l'avenir, l'accès pourrait se libéraliser à l'instar des Pays-Bas ou de quelques Etats américains, prédit Claude Vaney, neurologue et chef du service de réadaptation de la clinique bernoise de Montana, pionnier des investigations et des prescriptions de cannabis en Suisse.

Claude Vaney tient toutefois à nuancer l'effervescence actuelle. Le praticien souligne que le recours au cannabis demeure une option de dernier recours dont l'efficacité est limitée. Le chanvre ne soigne pas. Il permet surtout de mieux vivre la maladie.

M. D.